

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 26 Septembre 2024

L' an 2024 et le 26 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de la commune de Vireux Molhain, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de DEVRESSE Jean Pol Maire

Présents : M. DEVRESSE Jean Pol, Maire, Mmes : BOURGEOIS Sandrine, FLODROPS Ingrid, FRAINCART Aurore (arrivée à 20h30), GANTOIS Renée, HELLEBOUT Ludivine, PROFILI Maria Lina, MM : BRAIBANT Jean Louis, CLAUDET Franck, DENIS Frédéric, GONTHIER Jérôme, HUSSON Philippe, MASSON Romain, RASQUIN Fabrice

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LAURENT Fabrice à M. DENIS Frédéric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 16/09/2024

Date d'affichage : 16/09/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 02/10/2024

et publication ou notification

du :

A été nommé (e) secrétaire : M. CLAUDET Franck

Ordre du jour

1°) Affaires financières et comptables :

- Virements ouverture de crédits
- Récompenses du concours des maisons fleuries
- Subventions exceptionnelles
- Tarifs communaux
- Exonération de taxe foncière
- Remboursement de frais

réf : 2024-062 Ouverture et virement de crédits budget principal commune
Mme FRAIN CART n'est pas présente.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,
DECIDE de virer ou ouvrir les crédits suivants :

Budget commune

Fonctionnement

Dépenses

6042	achat prest services	32 000.00
60622	carburant	2 000.00
6064	fournitures administratives	1 000.00
61521	entretien terrains	4 000.00
61551	entretien mat roulant	- 5 000.00
625	déplacement mission	1 200.00
6281	cotisations	1 000.00
62878	rembt frais à tiers	20 000.00
6288	autres services ext	- 20 000.00
6413	personnel non titulaire	20 000.00
64168	contrats aidés	- 10 000.00
7395	Reverst TVA	300.00
65188	autres redevances	1 500.00
65568	autres contributions	146 000.00
657341	sub fonct régie	- 146 000.00
657348	sub commune	7 000.00
65736211	sub régie	- 11 600.00
657363	sub CCAS	11 600.00
65741	Sub ménages	- 170 000.00
65748	sub personnes morales	172 000.00
65811	droits informatiques	100.00

		57 100.00

Recettes

6419	rembt salaires	26 100.00
741121	DSR	2 300.00
7484	Dotation recenst	3 000.00
75888	autres	4 000.00
73212	dotation solidarité communautaire	21 700.00

		57 100.00

Section d'investissement

Dépenses

202	PLU	6 000.00
203	Etude	- 10 000.00
2111	terrains	30 900.00
212	aménagement de terrains	- 50 900.00
2131	bâtiments	20 040.00

réf : **2024-065 Subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école primaire**
Mme FRAIN CART n'est pas présente.

Le Conseil municipal,

Vu la demande de subvention exceptionnelle de la coopérative de l'école primaire pour l'acquisition de mobilier pour la classe ULIS,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 1 750.00 € à la coopérative de l'école primaire.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2024-066 Tarifs communaux 2024**
Mme FRAIN CART n'est pas présente

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13.12.2023 qu'il est nécessaire de modifier,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de fixer le tarif de droits de place des petits cirques à 15€ /jour.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2024-067 Exonération de taxe foncière**
Mme FRAIN CART n'est pas présente.

Le conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25.06.2024 refusant l'exonération de taxe foncière pour les administrés qui réalisent des dépenses d'équipement installés en vue de réaliser des économies d'énergie au motif que ce n'était pas listé dans la délibération générale des exonérations,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de confirmer le refus et pour ne pas inscrire cette exonération dans la liste générale.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2024-071 Acompte sur participation au SIVOM**

Le conseil municipal,

Considérant l'appel d'un acompte supplémentaire sur participation au SIVOM,
Considérant qu'il faudrait un décompte plus détaillé,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'ajourner ce point et de demander plus d'explication.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Mr HUSSON demande pourquoi c'est toujours la guerre entre les communes au SIVOM. Il déclare que Mr DENIS fout la merde partout où il passe. Mr DEVRESSE précise que Vireux Molhain souhaite quitter le SIVOM. Mme GUMEZ explique que Vireux Molhain est contre la répartition qui est faite des subventions aux associations : il faut une équité en fonction du nombre de licenciés. La voix du président étant prépondérante Vireux Molhain n'est jamais entendu.

Mr DEVRESSE précise que les embauches pour le collège se font souvent avec des demandeurs d'emploi de Vireux Wallerand et qu'aucune proposition n'est demandée à Vireux Molhain.

La participation complémentaire demandée concerne le paiement d'une grosse facture de gaz, des frais de formation et l'évaluation des factures de gaz et électricité jusqu'à la fin de l'année.

Le décompte n'étant pas assez précis, Mr DEVRESSE demande l'ajournement du point et que les charges concernant les salles mises à disposition de l'école primaire de Vireux Wallerand soient enlevées.

réf : **2024-072 Devis FDEA pour des travaux d'éclairage public rue Darcourt**

Le Conseil Municipal,

Vu l'estimatif de la participation financière de la commune pour les travaux d'amélioration de 13 points lumineux rue Darcourt,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'accepter la participation financière provisoire de 5 385.93 € + maîtrise d'œuvre de 448.83 € pour les travaux d'éclairage public de la rue Darcourt.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2024-073 ONF : devis de remise en état des chemins dans la forêt**

Le Conseil Municipal,

Vu le devis de l'ONF du 25.07.2024 afin de remettre en état les parcelles 16, 17, 18 et 26,

Après délibération et vote à l'unanimité,

réf : 2024-077 Convention de gestion de la Poste avec La Poste

L'agence postale de Vireux Molhain a fermé ses portes en septembre 2022.

La volonté de la commune est de ne pas voir disparaître un service de plus sur le territoire.

La poste a souhaité proposer aux communes la gestion d'agences postales communales offrant les prestations postales courantes, conformément aux dispositions prévues par la Loi du 04.02.1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » modifiée, autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire.

Si les conditions d'un partenariat équilibré sont réunies, la commune et la Poste définissent ensemble au plan local les modalités d'organisation d'une agence postale communale. Cette agence devient l'un des points de contact du réseau de la Poste géré par un bureau de rattachement, au sein d'un territoire offrant toute la gamme des services de la Poste.

La commune a souhaité donner la gestion de cette agence postale communale à l'association ADV Le Lien par le biais de France Services.

Vu la convention qui a été signée en 2022 pour 1 an renouvelable 1 an et la délibération du Conseil Municipal du 27.09.2022 autorisant le Maire à signer la convention,

Considérant le nouveau projet de convention,

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la convention relative à l'organisation d'un point de contact « la Poste Agence Communale »,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Le Maire à signer la convention relative à l'organisation d'un point de contact « la Poste Agence Communale » pour une durée de 3 ans.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024-078 Convention de gestion de l'agence postale par l'ADV Le Lien
MM DENIS-HUSSON-LAURENT et Mmes GANTOIS et GUMEZ intéressés par la question ne prennent pas part aux délibérations ni au vote.

L'agence postale de Vireux Molhain a fermé ses portes en septembre 2022.

La volonté de la commune est de ne pas voir disparaître un service de plus sur le territoire.

mise à disposition temporaire d'un local commercial dans le cadre du dispositif boutique tremplin phase 1 pour une durée de 12 mois à compter du 01.10.2024 et de l'autoriser à prolonger cette convention dans le cadre du dispositif boutique tremplin phase 2,

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition temporaire d'un local commercial situé 40 avenue posty à Vireux Molhain dans le cadre du dispositif boutique tremplin phase 1 pour une durée de 12 mois à compter du 01.10.2024 et à prolonger cette convention dans le cadre du dispositif tremplin phase 2.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024-080 Avenant à la convention avec les Restos du Coeur

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de mise à disposition de locaux situés place Péqueur signée avec Les Restos du Cœur et la délibération du Conseil Municipal du 21.02.2013 autorisant Monsieur Le Maire à la signer,

Vu l'article Redevance qui stipule que les charges sont réparties au prorata de l'utilisation des locaux par les Restos du Cœur,

Considérant que l'association est une association caritative,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer un avenant à la convention afin que l'association n'ait plus à payer de charges à compter de 2024.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024-081 Avenant à la convention avec la Croix Rouge

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de mise à disposition de locaux situés place Péqueur signée avec La Croix Rouge et la délibération du Conseil Municipal du 21.02.2013 autorisant Monsieur Le Maire à la signer,

Vu l'article Redevance qui stipule que les charges sont réparties au prorata de l'utilisation des locaux par la Croix Rouge,

Considérant que l'association est une association caritative,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer un avenant à la convention afin que

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen et délibération et vote à l'unanimité, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

NEANT

Information du Maire :

Lancement d'une étude pour la révision du PLU pour prévenir le projet d'artificialisation des sols.

Complément de compte-rendu:

Mme GUMEZ signale à nouveau le manque d'éclairage rue du béchu qui est très dangereux pour les écoliers le matin.

Cela sera remonté à la FDEA pour régler l'intensité.

Mme HELLEBOUT présente le programme de l'opération octobre rose : une marche le 12.10.2024 à 14h, loterie, vente d'objets

Mr CLAUDET informe qu'une personne privée s'est appropriée un terrain communal mais qu'elle l'entretient.

Mr RASQUIN demande qu'un courrier de remerciement soit fait à l'AMFFI et Mme DARDENNE pour leur engagement lors des journées de commémoration du 80^{ème} anniversaire de la libération de Vireux.

Mr RASQUIN évoque que la commune de Mortagne/Sèvre a mis en place un passeport citoyen. Mr CLAUDET informe que ce projet est à l'étude.

Mr DEVRESSE adresse ses félicitations au nom du Conseil Municipal à Mme PROFILI pour la naissance de son petit fils

La séance est levée à 21h25.

En mairie, le 02/10/2024

Le secrétaire,
CLAUDET Franck

